



INTER-PARLIAMENTARY UNION

5, CHEMIN DU POMMIER
CASE POSTALE 330
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50 - FAX (41.22) 919 41 60 - E-MAIL postbox@mail.ipu.org
TELEGRAPHIC ADDRESS : INTERPARLEMENT GENEVE

REUNION D'INFORMATION PARLEMENTAIRE A L'OCCASION DE LA REUNION DE HAUT NIVEAU SUR LE SIDA 2011 DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

Siège de l'Organisation des Nations Unies, New York
7 juin 2011

RESUME DES DEBATS

La Réunion d'information parlementaire a été organisée par l'Union interparlementaire (UIP) en collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

Remarques liminaires

Dans ses remarques liminaires, *M. A.B. Johnsson, Secrétaire général de l'Union interparlementaire*, fait référence aux activités de l'UIP dans le domaine du VIH/sida, en mentionnant tout particulièrement son Groupe consultatif sur le VIH/sida. Il rappelle que le VIH/sida est une question économique, politique et de santé pour laquelle le législateur peut faire beaucoup en fixant un cadre approprié pour une politique éclairée. Sous les auspices de l'UIP, les parlementaires ont tenu une série de rencontres pour débattre des problèmes que pose le VIH/sida et développer le dialogue interparlementaire à ce sujet. Ils ont adopté une série de documents engageant tant l'UIP que les parlements à continuer d'investir leurs efforts dans la lutte contre le VIH/sida.

M. Johnsson souligne que le monde est entré dans une nouvelle ère en ce qui concerne la riposte au VIH, ce qui oblige les parlementaires à accorder une attention plus grande au partage des responsabilités et à la responsabilité mutuelle dans le cadre du partenariat stratégique avec l'ONUSIDA. Il souhaite la bienvenue aux participants et présente l'orateur principal, M. Michel Sidibé, Directeur général de l'ONUSIDA.

M. M. Sidibé exhorte les parlementaires à jouer un rôle de chefs de file dans l'instauration de la justice sociale et de l'égalité des chances. Il rappelle que le sida n'est pas un débat entre « nous » et « eux », et souligne que la lutte contre le VIH ne peut réussir que si les personnes vivant avec le VIH et les groupes les plus exposés à la contamination sont traités de façon égale et jouissent des mêmes droits. Pour ce faire, les sociétés doivent commencer à évoquer les questions controversées plutôt que d'ignorer, stigmatiser et isoler les personnes atteintes par le VIH/sida. Les parlementaires peuvent influencer les discours publics sur la maladie et conduire le changement pour améliorer leurs sociétés et les rendre plus équitables.

Les Nations Unies ont adopté une série de mécanismes visant à aider les pays à faire face aux répercussions du VIH/sida et à réfléchir à la façon dont les populations les plus exposées au VIH sont considérées par leurs lois. M. Sidibé appelle les parlementaires à user de leur autorité et de leur influence dans les domaines de la législation, de l'établissement des budgets et du contrôle parlementaire pour contribuer à traduire dans les faits les engagements relatifs au VIH/sida.

Lors de la Réunion de haut niveau sur le sida 2011 de l'Assemblée générale des Nations Unies, les Etats membres des Nations Unies sont censés fixer de nouveaux objectifs ambitieux et s'engager pour éradiquer le sida. M. Sidibé salue ce projet qui témoigne de l'initiative et de l'engagement des Etats; toutefois, il signale que ces nouveaux objectifs arrivent à un moment où une baisse de l'aide internationale en faveur de la riposte au VIH a été observée pour la première fois depuis 2001. Il demande aux parlementaires de plaider vigoureusement en faveur de l'affectation de crédits budgétaires à la lutte contre le VIH/sida et de rendre viables les programmes pertinents.

La Réunion de haut niveau des Nations Unies : examen des questions fondamentales

M. C. Benn, Directeur chargé des relations extérieures et des partenariats au Fonds mondial de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose, informe les participants que le Fonds mondial est un partenariat unique entre le public et le privé et une institution internationale de financement dont la mission est d'attirer et de décaisser des fonds supplémentaires pour la prévention et le traitement du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme. Grâce à ses activités, 7 millions de vies ont été sauvées et l'évolution des trois maladies a radicalement changé.

Au cours des cinq prochaines années, le Fonds mondial espère sauver près de 20 millions de vies supplémentaires et prévenir 200 millions de contaminations. Cela va nécessiter une efficacité renforcée, des ressources financières accrues et une affectation plus ciblée des subventions.

M. Benn félicite l'UIP pour l'autorité dont elle a fait preuve en s'opposant à la criminalisation de la transmission du VIH et en réclamant des cadres juridiques plus appropriés dans le domaine du VIH/sida. Il exprime sa reconnaissance aux parlementaires qui, par leur soutien, ont contribué à l'augmentation des fonds disponibles dans le monde pour ceux qui sont touchés par le VIH/sida. Il demande que l'action se poursuive, surtout dans le domaine de la prévention, pour arrêter la progression de l'épidémie.

Mme P. Bayr, membre du Conseil national, Parlement autrichien, note que le VIH ne concerne pas seulement la santé mais aussi les disparités sociales, la culture et les droits humains. Selon elle, les politiques nationales de lutte contre la maladie doivent être axées sur trois groupes en particulier : les personnes vivant avec le VIH, les femmes et les jeunes.

Mme Bayr relève que, partout dans le monde, la stigmatisation et la discrimination des personnes séropositives constituent des obstacles majeurs dans la lutte contre le sida. Dans un tiers des pays, il n'existe pas encore de mesures juridiques pour protéger les personnes vivant avec le VIH de la discrimination. C'est là un des principaux domaines dans lequel les parlementaires doivent s'employer à exercer leur influence.

Mme Bayr rappelle que le VIH/sida fait désormais partie intégrante des programmes nationaux de santé et de développement. Il convient désormais de renforcer ces liens pour réaliser un accès universel à la prévention, au traitement, à la prise en charge et au soutien dans le domaine du VIH, et d'assurer une réponse durable. Mme Bayr recommande à tous les parlements d'adopter une législation favorable à l'accès universel.

En ce qui concerne les femmes qui, dans de nombreux pays, sont touchées de façon disproportionnée par la maladie ou sont plus exposées aux risques, Mme Bayr indique que l'accès à la santé sexuelle et génésique a été, et continue d'être, fondamental. Selon elle, il incombe en premier lieu aux gouvernements et aux parlements de fournir des services de santé publique axés sur les besoins des familles, notamment ceux des femmes et des enfants.

Impact de la législation sur les actions de lutte contre le VIH

M. M. Kirby, ancien Juge à la Haute Cour australienne et membre de la Commission mondiale sur le VIH et le droit, félicite l'UIP des efforts qu'elle déploie pour mobiliser les parlements autour du VIH/sida. Il souligne que la première Réunion parlementaire mondiale sur le VIH/sida, organisée par l'UIP en 2007, a été essentielle pour dynamiser les efforts des parlements dans la lutte contre l'épidémie.

M. Kirby souligne la nécessité pour les parlementaires d'utiliser efficacement la législation en tant qu'instrument pour assurer et maintenir l'accès universel aux services relatifs au VIH. Il indique que, dans la lutte contre le VIH à l'heure actuelle, la loi n'est pas au service des groupes les plus vulnérables, tels que les professionnel(le)s du sexe, les hommes ayant des relations sexuelles entre eux, les transsexuels et les consommateurs de drogues injectables. Lorsque les parlementaires omettent de mentionner les personnes les plus vulnérables au VIH, ces populations sont privées des services essentiels et, dans les faits, condamnées à mort.

Le rôle de la Commission mondiale sur le VIH et le droit consiste à étudier les liens qui existent entre les mesures juridiques, les droits de l'homme et le VIH. La Commission se penche sur quelques-unes des questions les plus difficiles concernant le droit et les droits de l'homme dans le contexte du VIH, notamment la criminalisation de la transmission du VIH, les comportements et les pratiques tels que l'utilisation de drogues, la prostitution, les relations homosexuelles, et les questions liées aux prisonniers, aux migrants, aux droits des enfants, à la violence contre les femmes et à l'accès aux traitements. Pour lutter efficacement contre le VIH, la Commission entend élaborer des recommandations applicables, fondées sur les réalités et les droits de l'homme et permettant de lutter efficacement contre le VIH. M. Kirby insiste sur le fait que les parlementaires jouent un rôle essentiel dans le suivi des travaux de la Commission au niveau national.

M. J. McDermott, membre du Congrès des Etats-Unis, souligne la nécessité de vaincre la peur du VIH et la stigmatisation qui condamnent certaines personnes à un isolement presque total. Il relève que la stigmatisation est l'une des raisons pour lesquelles le VIH constitue un cas particulier, le VIH continuant à être associé à un ensemble d'opinions négatives et de préjugés moraux sur les comportements sexuels, la mortalité et la maladie. Le défi consiste à déstigmatiser le VIH dans l'esprit du public afin d'améliorer l'accès aux services. Dans de nombreuses sociétés, les efforts visant à réduire la stigmatisation doivent commencer sur le lieu de travail et dans les milieux médicaux.

M. McDermott aimerait que davantage de moyens financiers soient consacrés aux programmes anti-VIH/sida ou, tout au moins, que les programmes continuent de fonctionner à leur niveau actuel. Dans les pays en développement, l'argent devra aussi être utilisé pour construire de meilleures infrastructures et former davantage de professionnels de la santé, tels que des infirmières et des soignants, entre autres. Ces professionnels de la santé pourraient effectuer de nombreuses tâches et fournir certains types de soins à moindre coût que les médecins. Toutefois, leur potentiel reste souvent inexploité en raison de lois et de réglementations professionnelles restrictives qui, jusqu'à présent, ont souvent été ignorées.

En ce qui concerne le traitement, M. McDermott indique que, malgré l'apparition relativement précoce des traitements du VIH, l'accès à ces derniers demeure problématique dans de nombreux

pays. Il souligne que l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) est essentiel pour assurer un accès universel aux traitements du VIH mais signale que des pressions croissantes se font sentir pour le remplacer par les dispositions dites « ADPIC-plus » qui imposent des conditions plus restrictives aux législations nationales en matière de brevet. Il exhorte les parlementaires à intervenir et à examiner attentivement les accords commerciaux négociés par leurs gouvernements.

Débat et conclusions

Les débats qui ont suivi chaque session ont mis en lumière les thèmes et les recommandations ci-dessous :

- 1) Les parlements ont un rôle essentiel à jouer pour s'assurer qu'il existe une législation d'ensemble solide pour lutter contre le VIH/sida. L'UIP doit appuyer les travaux des comités et des réseaux concernés afin de sensibiliser les parlements au VIH/sida. L'UIP et ses partenaires doivent également élaborer des outils pour aider les parlements à examiner l'impact de la législation en matière de VIH/sida au niveau national.
- 2) Dans de nombreux pays, les mesures préventives sont destinées à la population dans son ensemble et non aux populations touchées en premier lieu par le VIH. En conséquence, beaucoup d'argent est gaspillé et le nombre de contaminations par le VIH continue d'augmenter à un rythme insoutenable. Les parlementaires doivent faire pression sur les gouvernements pour que ceux-ci prennent des décisions délicates, réorientent les fonds vers ceux qui en ont besoin et réduisent la vulnérabilité au VIH.
- 3) Les inégalités entre les sexes rendent les femmes et les filles particulièrement vulnérables au VIH et à l'impact du sida. Des efforts plus soutenus doivent donc être fournis pour établir des liens entre le VIH/sida d'une part, et l'éducation, les services et les droits en matière de santé génésique, d'autre part. Dans ce contexte, les lois et les politiques qui préviennent et répriment les violences faites aux femmes, notamment les pratiques traditionnelles nocives, ainsi que leur application effective, sont essentielles.
- 4) Les parlementaires doivent lutter contre la stigmatisation et la discrimination, non seulement au titre des droits de l'homme mais également au titre d'une élaboration efficace des politiques aux niveaux national et local. Ils doivent apprendre à connaître le profil de l'épidémie dans leurs pays et leurs circonscriptions, jouer un rôle moteur et faire tout leur possible pour protéger les personnes qu'ils représentent. Dans ce contexte, l'éducation par les pairs est très importante et doit être encouragée par les parlementaires.
- 5) Les parlementaires ne doivent pas sous-estimer leur droit d'exercer une surveillance sur le gouvernement. Il est urgent de procéder à un examen plus attentif et un meilleur contrôle des fonds nationaux et internationaux destinés aux programmes anti-VIH, y compris les programmes gérés par les organisations non gouvernementales. Les parlements doivent également tenir les gouvernements responsables de leurs actes au regard des engagements qu'ils ont pris lors de la Réunion de haut niveau des Nations Unies et d'autres forums.
- 6) Mettre les médicaments contre le VIH à la portée de tous contribue à la réalisation de l'accès universel aux traitements du VIH. L'UIP et les parlements doivent unir leurs efforts pour soutenir les parlements qui introduisent les flexibilités de l'Accord sur les ADPIC dans leur législation nationale.

- 7) Lorsqu'ils abordent la question du VIH/sida et de la législation connexe, les parlementaires doivent placer les approches fondées sur des faits avant leurs croyances personnelles, morales, religieuses et culturelles. Le VIH/sida doit être considéré comme un problème de santé publique plutôt que comme un problème culturel, et les réponses doivent être élaborées en conséquence. A l'instar du droit constitutionnel, les codes moraux établis de longue date doivent être interprétés à la lumière des réalités sociales actuelles.
- 8) Il faut renforcer la coordination entre les organismes donateurs et de financement et les institutions des pays bénéficiaires, notamment les parlements. Il faut encourager les donateurs à accroître l'appui technique aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire afin que ces derniers puissent mettre en œuvre les subventions de la manière la plus efficace possible. Sur ce plan, il importe que les parlements participent aux mécanismes de coordination dans les pays et reçoivent régulièrement des rapports sur leurs activités.
- 9) L'UIP doit continuer à faciliter l'échange de bonnes pratiques sur des questions telles que la criminalisation de la transmission du VIH, les restrictions imposées aux déplacements des personnes vivant avec le VIH et, de manière plus générale, l'impact des lois répressives et discriminatoires sur la lutte contre le VIH. Certains parlements ont adopté des plans stratégiques pour lutter contre le VIH/sida, et ceux-ci pourraient être examinés et appliqués à plus grande échelle.
- 10) Les parlementaires doivent sensibiliser les médias pour mobiliser plus d'appui à leurs mesures législatives et pour les impliquer dans les activités parlementaires sur le VIH/sida. Ils doivent également utiliser les réunions publiques et les bulletins d'information pour informer les électeurs et les dirigeants communautaires des engagements pris par le gouvernement ou par un parti pour assurer un accès universel à la prévention, au traitement, à la prise en charge et au soutien dans le domaine du VIH.

Le Secrétaire général remercie les participants pour leurs contributions et déclare la réunion close.